

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 18 mai 2021

Convocation du : 11 mai 2021

Le dix-huit mai deux mille vingt et un, à 17 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Marion ALFINITO, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Alain BOYOD, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Olivier REGORD, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Christiane ACANFORA
Alain BOYOD excusé a donné pouvoir à Jean-Pierre BRIOULLE
Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Dominique TRUC,
Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET

Rémy FREY excusé a été remplacé par sa suppléante Marion ALFINITO

ORDRE DU JOUR : Convention d'adhésion au programme Petites villes de Demain.

Instauré pour six ans, le programme petites villes de demain (PVD) vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants et à leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et qui présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire et de renforcer leur statut de ville centre, respectueuse de l'environnement et vers la transition écologique.

Par la mobilisation des collectivités territoriales, ce programme est à la fois un levier et un accélérateur pour bénéficier de financements et tout particulièrement du Plan de Relance. Les Petites villes de demain retenues au niveau national peuvent bénéficier des crédits de la relance pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois priorités du Plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

L'offre de services du programme rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux et locaux, et s'organise autour de 3 axes :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes. Par exemple, subvention d'un poste de chef de projet (jusqu'à 75% sur la durée complète du programme), subvention d'un manager de commerce, etc, et l'apport d'expertises externes.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser le partage d'expériences entre pairs.

Localement, la dynamique s'articule autour d'une ville retenue et son EPCI dans l'objectif de faire rayonner le programme, à terme, au-delà du bourg-centre sur les pôles secondaires de l'intercommunalité dans le cadre d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

La commune de Veynes, soutenue par la CCBD, a exprimé sa volonté d'intégrer le programme Petite ville de demain. A l'issue du processus de sélection déconcentré à l'échelon régional, elle a été retenue parmi les villes bénéficiaires.

Pour acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme PVD, une convention d'adhésion doit être signée.

La convention engage la commune à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation dans un délai maximum de 18 mois. (ANNEXE n°2)

L'adhésion au programme PVD permettra également de bénéficier de financements pour l'embauche éventuelle d'un chargé de projet.

La commission économique qui s'est réunie le 10 mars 2021 a émis un avis favorable à cette proposition.

Le bureau communautaire réuni le 3 mai 2021 a également émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention d'adhésion au programme petites villes de demain.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 32 dont 4 pouvoirs	Pour : 32	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210518-De66_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 28/05/2021

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES